

Zeitschrift: La vie musicale : revue bimensuelle de la musique suisse et étrangère
Herausgeber: Association des musiciens suisses
Band: 1 (1907-1908)
Heft: 18

Artikel: Henriette
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1068773>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Si aux préoccupations purement biographiques viennent s'adoindre des fins esthétiques et critiques — sans lesquelles il ne saurait y avoir, du reste, de vraie biographie d'artiste — la tâche est double. Nous sommes encore en droit d'exiger de l'écrivain des connaissances techniques spéciales en même temps qu'une très subtile faculté d'analyse ou parfois de synthèse.

Il faut le dire, la musicographie française ne nous avait pas gâtés jusqu'à ce jour, dans cette branche particulière de son activité. Si l'on fait abstraction — sans vouloir remonter trop haut — des ouvrages d'un Arthur Pougin, d'un Adolphe Jullien, d'un Hugues Imbert, d'un Victor Wilder, etc., on constatera que le musicien devait demander le plus souvent à l'Allemagne le secret de la vie des Maitres. Il n'en est plus de même aujourd'hui, grâce aux travaux d'une vaillante cohorte de musicographes aussi lettrés qu'érudits. Citerai-je des noms ? Ils sont déjà nombreux et je risque fort d'en oublier, même en me cantonnant dans le seul domaine de la biographie, aussi en fais-je d'avance amende honorable. Ce sont les P. Aubry, C. Bellaligue, Ad. Boschot, Bourgault-Ducoudray, Michel Brenet (M^{lle} Marie Bobillier), M.-D. Calvocoressi, W. Cart, Jean Chantavoine, H. de Curzon, Lionel Dauriac, H. Expert, L. de Fourcauld, P.-L. Hillemacher, V. d'Indy, L. Laloy, P. Landormy, H. Lichtenberger, Ch. Malherbe, Paul Masson, Camille Mauclair, André Pirro, Elie Poirée, J.-G. Prod'homme, W. Ritter, Romain Rolland, Alb. Schweizer, G. Servières, P. de Stoecklin, J. Tiersot, J. d'Udine, etc. etc.

On vit paraître tout d'abord quelques ouvrages isolés : un excellent *J.-S. Bach*, de notre compatriote M. William Cart, le fameux *Beethoven* de M. Romain Rolland, un autre *Bach*, le musicien-poète (?), de M. Alb. Schweizer, etc. Puis tout à coup et presque en même temps surgirent deux publications d'ensemble, l'une intitulée *Les Maitres de la musique* (1), l'autres *Les Musiciens célèbres* (2). Très diverses mais également remarquables et recommandables, ces deux séries de biographies actuellement en cours de publication méritent d'attirer et de retenir l'attention de tous les musiciens. L'une est d'aspect un peu sévère, mais d'une lecture aussi agréable qu'aisée ; l'autre, plus avenante, illustrée même, est d'une documentation moins abondante et moins précise, mais remplit néanmoins fort bien le but qu'elle se propose évidemment de saine vulgarisation artistique. C'est de la première seule que nous nous occuperons, ainsi que l'indique le titre de notre article, aussi bien l'avons-nous seule tout entière sous les yeux.

(A suivre.)

GEORGES HUMBERT.

HENRIETTE

Drame en trois actes de M. R. Morax, musique de Gustave Doret

(Première représentation, le 7 mai 1908, au Théâtre du Jorat)

Tout le public littéraire et musical de la Suisse romande s'était donné rendez vous à Mézières, le 7 mai, pour la première d'*Henriette*, de René Morax et Gustave Doret. Il n'y a eu qu'une opinion : *Henriette* est une œuvre forte, d'un art très réel que fait ressortir la simplicité des moyens, une œuvre prenante, impressionnante, d'un bel et puissant effet.

Nous plaçant surtout au point de vue musical, nous pouvons dire que jamais encore, dans notre répertoire national, l'union de la musique et du drame n'a été réalisée d'une façon aussi intime et avec autant de bonheur. Nous avons retrouvé,

(1) Paris, Félix Alcan, éditeur.

(2) Paris, librairie Renouard, Henri Laurens, éditeur.

appliquée à notre vie et à nos sentiments modernes, la formule même du théâtre antique, d'après laquelle le chœur, personnage essentiel, participe à l'action, la commente discrètement, la nuance, tantôt accentue l'impression qu'elle produit, tantôt la prolonge en apportant à la parole devenue insuffisante le secours de l'harmonie, tantôt l'atténue en nimbant de poésie son réalisme trop poignant.

La musique d'*Henriette* est constituée par huit chœurs mixtes *a cappella*, pour la facture desquels l'auteur a tenu compte des voix rustiques des exécutants. La tessiture en est très peu étendue et il est fait un large usage de l'unisson. Néanmoins la variété est extrême ; ces huit chœurs, d'une inspiration si simple, produisent une grande diversité d'effets.

L'exécution a été tout à fait bonne, malgré sa difficulté pour des chanteurs nullement rompus aux passages brusques ou délicats d'une tonalité à une autre. La difficulté est accrue par la disposition du chœur en deux groupes, chantant sur les deux côtés de la scène et séparés par une vingtaine de mètres. Nonobstant ces conditions compliquées, justesse, nuances, précision, rien n'a laissé à désirer. M. Doret pourra se déclarer satisfait de ses interprètes.

Ajoutons que les vers délicieux de M. Morax contribuent au charme de ces huit chœurs qui figureront avec avantage au programme de nombreux concerts.

*** LA MUSIQUE EN SUISSE ***

(*De nos chroniqueurs particuliers*)

Berne. *Jubilé de l'« Institut de musique ».* La première « Société de musique » de Berne date de 1815, mais ne fut pas de bien longue durée, grâce au peu d'intérêt qu'on lui témoignait. En 1857, la dite société fut dissoute; cependant le 20 novembre de la même année, il s'en forma une nouvelle qui prit à sa charge les déficits de la première et institua le système des concerts d'abonnement auxquels les sociétaires seuls avaient accès; ce ne fut que plus tard que l'on admit le public.

Les autorités s'étant intéressées à cette société, des subventions furent votées, puis l'*Institut de musique* fondé et ouvert le 1^{er} mai 1858, à titre d'essai, et pour des classes de violon seulement. L'année suivante, l'organisation change quelque peu; un directeur est choisi en la personne de M. Ed. Frank, ancien directeur du Conservatoire de Cologne. Des classes de piano, violoncelle, orgue, chant, ensemble, théorie, etc. ne tardent pas à se former et l'*Institut* progresse d'une façon réjouissante, qui, à l'heure qu'il est, n'est pas sur le point de se relâcher. Actuellement il reçoit des subventions de la ville, de différentes abbayes ou corporations et de quelques sociétés de chant.

Les deux premiers professeurs de violon furent MM. Edele et Arnold; ce dernier ne cessa de professer que quelques semaines avant sa mort, en 1907. Les directeurs : M. le prof. Dr Ed. Frank (1858 à 1867), M. Adolphe Reichel (1867 à 1888), puis M. le Dr C. Munzinger, dès 1888 à aujourd'hui.

Dès 1868, le règlement prévoit des bourses pour les élèves doués mais sans ressources; une quinzaine de jeunes gens et jeunes filles en jouissent aujourd'hui.

Quant aux finances scolaires, elles n'ont jamais été bien élevées; elles montent à 110 fr. par an. Les élèves ne sont pas tenus à rester une année entière à l'*Institut*, mais au minimum un trimestre. Il existe aussi une caisse de secours en cas de maladie, pour les professeurs.

Voici quelques chiffres qui permettront de constater l'accroissement du nombre des élèves: il y en avait 10 en 1858, puis, de dix en dix ans, leur nombre est mon-